

Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Le 1^{er} janvier 2023

Liste des pneus concernés (ci-après dénommés « Pneus Concernés 2023 ») :

- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] Z
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] D
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD Z
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD D
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD Z
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD D
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] Z
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] D
- 385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3
- 385/65 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] T
- 385/65 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] T Remix
- 385/65 R 22.5 X[®] WORKS[™] HL Z
- 315/80 R 22.5 X[®] Force ZH
- 445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XZY Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XDY Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] D Remix
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XZY Remix
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XDY Remix
- 385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3 Remix
- 445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3 Remix
- Laurent Retread 385/65 R 22.5 LRZY 3 & RCL ZY3
- Laurent Retread 445/65 R 22.5 PLZY 3 & RCL ZY3
- Laurent Retread 13 R 22.5 LR WORKS[™] D & RCL WORKS D
- Laurent Retread 315/80R22.5 LR Works D et RCL Works D

Bénéficiaire

Toute entreprise qui exerce son activité de transport à l'aide d'une flotte de véhicules poids-lourd lui appartenant et dont elle assume la charge de l'entretien et de la gestion (ci-après dénommé « **Client Utilisateur** ») ayant acheté des pneumatiques parmi les Pneus Concernés 2023 auprès d'un point de vente appartenant à un négociant spécialiste Poids Lourd, un dépanneur, un Pure Player internet Poids Lourd, un atelier mobile professionnel ou un adhérent d'enseignes constructeurs et motoristes, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) entre le **1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus** ou ayant acheté un véhicule équipé par les Pneus Concernés 2023 entre le **1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus**, en France métropolitaine (Corse incluse).

Pneus couverts par la Garantie Dommages

Les Pneumatiques Concernés 2023 achetés pendant la période susmentionnée, ayant pour année de production 2023 pour les pneumatiques neufs de marque MICHELIN et les pneumatiques rechapés de marque MICHELIN Remix et Laurent Retread (le numéro DOT faisant foi) et utilisés selon les préconisations contenues dans la documentation technique Michelin disponible sur www.pro.michelin.fr (conditions d'usage, pression, charge, vitesse...) hors véhicule impliqué dans un accident de la route.

Il est par ailleurs rappelé que certains modèles de pneumatiques ne figurant pas dans la liste ci-avant, restent couverts sur l'année civile 2023 par la Garantie Dommages dans les termes et conditions convenus au titre des :

- Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages 2021 figurant en **Annexe 1** ;
- Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages 2022 figurant en **Annexe 2**.

Caractéristiques des pneumatiques et limites de la garantie dommage

Les pneumatiques sont couverts par la garantie jusqu'à leur mi-usure (au moins 50% des millimètres initiaux), au point le plus haut, conformément aux hauteurs de gomme mentionnées dans les modalités de remboursement ci-dessous. Le numéro DOT figurant sur le flanc du pneumatique doit être supérieur ou égal à 0123.

Sont exclus, les pneumatiques dont les carcasses, après vérification du « responsable de développement de compte Michelin » ou du « technicien conseiller rechapage Michelin », peuvent être envoyées en rechapage.



Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €

Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand - 855 200 507 RCS Clermont-Ferrand

Sont également exclus les dommages résultant d'accidents de la route et/ou actes de vandalisme, incendies et catastrophes naturelles.

Durée de la Garantie Dommages

Tous les Pneumatiques Concernés 2023 achetés pendant la période susmentionnée et ayant pour année de production 2023 pour les pneumatiques neufs de marque MICHELIN et les pneumatiques rechapés de marque MICHELIN Remix et Laurent Retread (le numéro DOT faisant foi) bénéficieront respectivement de la garantie jusqu'au **31 décembre 2024**.

Procédure à suivre

Le Client Utilisateur se connecte à MyPortal (<https://www.myportal.michelingroup.com>) dans l'espace « requête » et identifie le pneumatique endommagé et choisit le revendeur professionnel de pneumatiques à qui il confiera le traitement du dommage. Le Client Utilisateur envoie son pneu endommagé chez le revendeur professionnel choisi.

L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique l'acceptation d'un transfert de propriété du pneu endommagé.

Modalités d'émission de l'avoir

Après examen et validation par Michelin du (des) pneu(s) endommagé(s) (sous réserve qu'il(s) répond(ent) aux conditions précitées), un avoir sera émis auprès du revendeur déclaré par le Client Utilisateur sur MyPortal dans un délai de 45 jours après validation de votre requête.

Le revendeur professionnel émettra à son tour un avoir du même montant au profit du Client Utilisateur concerné.

Pour les **pneumatiques poids lourd neufs de marque MICHELIN**, cet avoir sera calculé en fonction du niveau d'usure du pneumatique concerné selon les modalités suivantes :

- Si le pneu est neuf (niveau d'usure de 0%) : le montant de l'avoir sera égal à 100% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 1 et 50% (inclus) : le montant de l'avoir sera égal à 56% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.

Pour les **pneumatiques poids lourd rechapés de marque MICHELIN Remix et Laurent Retread**, cet avoir sera calculé en fonction du niveau d'usure du pneumatique concerné selon les modalités suivantes :

- Si le pneu est neuf (niveau d'usure de 0%) : le montant de l'avoir sera égal à 100% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 1 et 50% (inclus) : le montant de l'avoir sera égal à 56% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.

Il est ici précisé que le prix BF pris en compte sera celui en vigueur au jour de l'activation de la garantie.

Le Client Utilisateur sera informé de l'évolution du traitement de la garantie dans MyPortal.

Toutes les opérations de montage et de démontage resteront à la charge du Client Utilisateur.



Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €

Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand - 855 200 507 RCS Clermont-Ferrand

Annexe 1 – Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages 2021

Liste des pneus concernés (ci-après dénommés « Pneus Concernés 2021 ») :

- 385/65R22.5 X® Multi T
- 385/55 R 22.5 X® Multi T2
- 385/55 R 22.5 X® Multi T et X® Multi T2 Remix
- 385/65R22.5 XMT Remix
- 215/75R17.5 X MULTI Z TL 126/124M
- 235/75R17.5 X MULTI D TL 132/130M
- 235/75R17.5 XDE 2 Remix
- 285/70R19.5 X MULTI Z TL 146/144L
- 265/70R19.5 X MULTI D TL 140/138M
- 265/70R19.5 XDE 2 + Remix
- 215/75R17.5 X MULTI D TL 126/124M
- 215/75R17.5 XDE 2 Remix
- 245/70R17.5 X MULTI Z TL 136/134M
- 245/70R17.5 X MULTI D TL 136/134M
- 245/70R17.5 XDE 2 Remix
- 265/70 R 17.5 X® MULTI™ Z
- 265/70 R 17.5 X® MULTI™ D
- 265/70 R 17.5 XDE 2 Remix
- 245/70R19.5 X MULTI D TL 136/134M
- 245/70R19.5 XDE 2 + Remix
- 235/75R17.5 X MULTI Z TL 132/130M
- 225/75R17.5 X MULTI D TL 129/127M
- 225/75R17.5 XDE 2 Remix
- 285/70R19.5 X MULTI D TL 146/144L
- 285/70R19.5 XDE 2 + Remix
- 225/75R17.5 X MULTI Z TL 129/127M
- 245/70R19.5 X MULTI Z TL 136/134M
- 265/70R19.5 X MULTI Z TL 140/138M
- 205/75 R 17.5 X Multi Z
- 205/75 R 17.5 X Multi D
- 205/75 R 17.5 XDE 2 Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ Z
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ D
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ HD Z
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ HD D
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ HD Z
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ HD D
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ Z
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ D
- 385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3
- 385/65 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ T
- 385/65 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ T Remix
- **385/65 R 22.5 X® WORKS™ HL Z (nouveau)**
- 445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XZY Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XDY Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ D Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ Z Remix
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XZY Remix
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X® WORKS™ XDY Remix
- 385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3 Remix
- 445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3 Remix
- 315/80 R 22.5 X® Force ZH
- Laurent Retread 385/65 R 22.5 Multi T & RCL Multi T
- Laurent Retread 13 R 22.5 PLDY 4 & RCL DY4
- Laurent Retread 315/80 R 22.5 PLDY 4 & RCL DY4
- Laurent Retread 385/65 R 22.5 LRZY 3 & RCL ZY3
- Laurent Retread 13 R 22.5 LR WORKS™ D & RCL WORKS D
- Laurent Retread 315/80R22.5 LR Works Z & RCL Works Z
- Laurent Retread 315/80R22.5 LR Works D et RCL Works D

Bénéficiaire

Toute entreprise qui exerce son activité de transport à l'aide d'une flotte de véhicules poids-lourd lui appartenant et dont elle assume la charge de l'entretien et de la gestion (ci-après dénommé « **Client Utilisateur** ») ayant acheté des pneumatiques parmi les Pneus Concernés chez un revendeur professionnel de pneumatiques entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 inclus ou ayant acheté un véhicule équipé par les pneus concernés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 inclus, en France métropolitaine (Corse incluse).

Pneus couverts par la Garantie Dommages

Les Pneumatiques Concernés achetés pendant la période susmentionnée, ayant pour année de production 2019, 2020 ou 2021 pour les pneumatiques neufs de marque MICHELIN et les pneumatiques rechapés de marque MICHELIN et Laurent Retread (le numéro DOT faisant foi) et utilisés selon les préconisations contenues dans la documentation technique Michelin disponible sur www.pro.michelin.fr (conditions d'usage, pression, charge, vitesse...) hors véhicule impliqué dans un accident de la route.



Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €

Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand - 855 200 507 RCS Clermont-Ferrand

Durée de la Garantie Dommages

Tous les Pneumatiques Concernés achetés pendant la période susmentionnée et ayant pour année de production 2021 pour les pneumatiques neufs de marque MICHELIN et les pneumatiques rechapés de marque MICHELIN et Laurent Retread (le numéro DOT faisant foi) bénéficieront respectivement de la garantie jusqu'au **31 décembre 2023 pour les DOT 2021**.

Modalités de prise en charge en cas de dommages accidentels

Tout dommage d'origine accidentelle (choc, blessure), survenant sur le pneu enregistré et le rendant impropre au roulage et impropre à l'envoi au rechapage*. Sont exclus accident de la route et/ou acte de vandalisme, incendie et catastrophes naturelles.

**voir avenant n°1 pour plus de précisions.*

Procédure à suivre

Le Client Utilisateur se connecte à MyPortal (<https://www.myportal.michelingroup.com>) dans l'espace « requête » et identifie le pneumatique endommagé et choisit le revendeur professionnel de pneumatiques à qui il confiera le traitement du dommage. Le Client Utilisateur envoie son pneu endommagé chez le revendeur choisi.

L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique l'acceptation d'un transfert de propriété du pneu endommagé.

Modalités d'émission de l'avoir

Après examen et validation par Michelin du (des) pneu(s) endommagé(s) (sous réserve qu'il(s) répond(ent) aux conditions précitées), un avoir sera émis auprès du revendeur déclaré par le Client Utilisateur sur MyPortal dans un délai de 45 jours après validation de votre requête.

Le revendeur professionnel émettra à son tour un avoir du même montant au profit du Client Utilisateur concerné.

Pour les pneumatiques poids lourd neufs de marque MICHELIN, cet avoir sera calculé en fonction du niveau d'usure du pneumatique concerné selon les modalités suivantes :

- Si le pneu est neuf (niveau d'usure de 0%) : le montant de l'avoir sera égal à 100% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 1 et 50% : le montant de l'avoir sera égal à 56% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 51 et 100% : le montant de l'avoir sera égal à 32% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.
- Pour les pneumatiques poids lourd neufs de marque MICHELIN qui ont été recreusés, le montant de l'avoir sera égal à 8% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.

Pour les pneumatiques poids lourd rechapés de marque MICHELIN et Laurent Retread, cet avoir sera calculé en fonction du niveau d'usure du pneumatique concerné selon les modalités suivantes :

- Si le pneu est neuf (niveau d'usure de 0%) : le montant de l'avoir sera égal à 100% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 1 et 50% : le montant de l'avoir sera égal à 56% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 51 et 100% : le montant de l'avoir sera égal à 32% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.
- Pour les pneumatiques poids lourd rechapés de marque MICHELIN et Laurent Retread qui ont été recreusés, le montant de l'avoir sera égal à 8% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.

Il est ici précisé que le prix BF pris en compte sera celui en vigueur au jour de l'activation de la garantie.

Le Client Utilisateur sera informé de l'évolution du traitement de la garantie dans MyPortal.

Toutes les opérations de montage et de démontage resteront à la charge du Client Utilisateur.



Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €

Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand - 855 200 507 RCS Clermont-Ferrand

Avenant n°1
Aux Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages 2021

La Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (Ci-après dénommée « **Michelin** ») a mis en place et diffusé, en Janvier 2021, l'offre de la Garantie Dommages 2021 (Ci-après dénommée « **L'Offre Initiale** ») portant sur la prise en charge (sous certaines conditions) d'une liste de dommages prévus, survenant sur les Pneumatiques Concernés.

L'Offre Initiale est destinée aux Clients Utilisateurs ayant acheté (et commandé) des pneumatiques parmi les Pneus Concernés chez un revendeur professionnel de pneumatiques entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 inclus ou ayant acheté un véhicule équipé par les pneus concernés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 inclus, en France métropolitaine (Corse incluse).

Suite aux interrogations de certains Clients Utilisateurs, Michelin souhaite apporter quelques précisions à l'Offre Initiale. Tel est l'objet du présent Avenant n°1.

Michelin décide de modifier les dispositions suivantes de l'Offre Initiale comme suit :

« Modalités de prise en charge en cas de dommages accidentels

Tout dommage d'origine accidentelle (choc, blessure), survenant sur le pneu enregistré et le rendant impropre au roulage et impropre à l'envoi au rechapage.

Sont exclus, les pneumatiques dont les carcasses, après vérification du « responsable de développement de compte Michelin » ou du « technicien conseiller rechapage Michelin », peuvent être envoyées en rechapage, sauf les pneumatiques dont le numéro DOT est 2018, 2019 ou 2020.

Sont également exclus les dommages résultant d'accidents de la route et/ou actes de vandalisme, incendies et catastrophes naturelles. »

Les modifications apportées par le présent Avenant n°1 ne s'appliquent pas aux Pneumatiques Concernés achetés (commandés) avant son entrée en vigueur prévu le 15 février 2021.

Les autres dispositions de l'Offre Initiale restent inchangées et demeurent applicables.

Les termes utilisés avec une majuscule sont définis conformément à l'Offre Initiale.



Annexe 2 – Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages 2022

Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Liste des pneus concernés (ci-après dénommés « Pneus Concernés 2022 ») :

- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] Z
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] D
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD Z
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD D
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD Z
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] HD D
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] Z
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] D
- 385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3
- 385/65 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] T
- 385/65 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] T Remix
- 385/65 R 22.5 X[®] WORKS[™] HL Z
- 315/80 R 22.5 X[®] Force ZH
- 445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XZY Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XDY Remix
- 13 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] D Remix
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XZY Remix
- 315/80 R 22.5 MICHELIN X[®] WORKS[™] XDY Remix
- 385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3 Remix
- 445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3 Remix
- Laurent Retread 13 R 22.5 PLDY 4 et RCL DY4
- Laurent Retread 315/80R22.5 PLDY 4 et RCL DY4
- Laurent Retread 385/65 R 22.5 LRZY 3 & RCL ZY3
- Laurent Retread 445/65 R 22.5 PLZY 3 & RCL ZY3
- Laurent Retread 13 R 22.5 LR WORKS[™] D & RCL WORKS D
- Laurent Retread 315/80 R 22.5 LR WORKS[™] Z & RCL WORKS Z
- Laurent Retread 315/80R22.5 LR Works D et RCL Works D

Bénéficiaire

Toute entreprise qui exerce son activité de transport à l'aide d'une flotte de véhicules poids-lourd lui appartenant et dont elle assume la charge de l'entretien et de la gestion (ci-après dénommé « **Client Utilisateur** ») ayant acheté des pneumatiques parmi les Pneus Concernés 2022 chez un revendeur professionnel de pneumatiques entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 inclus ou ayant acheté un véhicule équipé par les Pneus Concernés 2022 entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 inclus, en France métropolitaine (Corse incluse).

Pneus couverts par la Garantie Dommages à partir du 1^{er} janvier 2022

Les Pneumatiques Concernés 2022 achetés pendant la période susmentionnée, ayant pour année de production 2022 pour les pneumatiques neufs de marque MICHELIN et les pneumatiques rechapés de marque MICHELIN et Laurent Retread (le numéro DOT faisant foi) et utilisés selon les préconisations contenues dans la documentation technique Michelin disponible sur www.pro.michelin.fr (conditions d'usage, pression, charge, vitesse...) hors véhicule impliqué dans un accident de la route.

Il est par ailleurs rappelé que certains modèles de pneus ne figurant pas dans la liste ci-avant, restent couverts sur l'année 2022 par la Garantie Dommages dans les termes et conditions convenus au titre des Conditions générales de l'offre de la Garantie Dommages 2021 et de son avenant, figurant en **Annexe 1** des présentes.

Caractéristiques des pneumatiques et limites de la garantie dommage

Les pneumatiques sont couverts par la garantie jusqu'à leur mi-usure (au moins 50% des millimètres initiaux), au point le plus haut, conformément aux hauteurs de gomme mentionnées dans les modalités de remboursement ci-dessous. Le numéro DOT figurant sur le flanc du pneumatique doit être supérieur ou égal à 0122.

Sont exclus, les pneumatiques dont les carcasses, après vérification du « responsable de développement de compte Michelin » ou du « technicien conseiller rechapage Michelin », peuvent être envoyées en rechapage.

Sont également exclus les dommages résultant d'accidents de la route et/ou actes de vandalisme, incendies et catastrophes naturelles.

Durée de la Garantie Dommages

Tous les Pneumatiques Concernés 2022 achetés pendant la période susmentionnée et ayant pour année de production 2022 pour les pneumatiques neufs de marque MICHELIN et les pneumatiques rechapés de marque MICHELIN et Laurent Retread (le numéro DOT faisant foi) bénéficieront respectivement de la garantie jusqu'au **31 décembre 2023**.



Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €

Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand - 855 200 507 RCS Clermont-Ferrand

Procédure à suivre

Le Client Utilisateur se connecte à MyPortal (<https://www.myportal.michelingroup.com>) dans l'espace « requête » et identifie le pneumatique endommagé et choisit le revendeur professionnel de pneumatiques à qui il confiera le traitement du dommage. Le Client Utilisateur envoie son pneu endommagé chez le revendeur choisi.

L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique l'acceptation d'un transfert de propriété du pneu endommagé.

Modalités d'émission de l'avoir

Après examen et validation par Michelin du (des) pneu(s) endommagé(s) (sous réserve qu'il(s) répond(ent) aux conditions précitées), un avoir sera émis auprès du revendeur déclaré par le Client Utilisateur sur MyPortal dans un délai de 45 jours après validation de votre requête.

Le revendeur professionnel émettra à son tour un avoir du même montant au profit du Client Utilisateur concerné.

Pour les pneumatiques poids lourd neufs de marque MICHELIN, cet avoir sera calculé en fonction du niveau d'usure du pneumatique concerné selon les modalités suivantes :

- Si le pneu est neuf (niveau d'usure de 0%) : le montant de l'avoir sera égal à 100% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 1 et 50% (inclus) : le montant de l'avoir sera égal à 56% du prix BF remis de 45% du pneumatique concerné.

Pour les pneumatiques poids lourd rechapés de marque MICHELIN et Laurent Retread, cet avoir sera calculé en fonction du niveau d'usure du pneumatique concerné selon les modalités suivantes :

- Si le pneu est neuf (niveau d'usure de 0%) : le montant de l'avoir sera égal à 100% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.
- Si le niveau d'usure est compris entre 1 et 50% (inclus) : le montant de l'avoir sera égal à 56% du prix BF remis de 10% du pneumatique concerné.

Il est ici précisé que le prix BF pris en compte sera celui en vigueur au jour de l'activation de la garantie.

Le Client Utilisateur sera informé de l'évolution du traitement de la garantie dans MyPortal.

Toutes les opérations de montage et de démontage resteront à la charge du Client Utilisateur.



Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €

Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand - 855 200 507 RCS Clermont-Ferrand